

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ6 du BAPE

1. La RMR précise ne pas avoir de projections sur l'élimination hors de la région, (Lisa Gauthier, DT2, p. 72). Plusieurs déclarations annuelles de 2022 à 2024 de la plupart des LET au Québec qui auraient pu recevoir des matières du Saguenay-Lac-St-Jean sont accessibles et publiques au travers de quatre demandes d'accès à l'information. Ces déclarations montrent que, de 2021 à 2024, entre 2 800 et 8 500 t par année de matières résiduelles provenant des ICI de Ville de Saguenay ont été acheminées au LET de St-Thomas ainsi que de faibles tonnages (moins de 50 t) de CRD ou de matériaux d'excavation de la région dans d'autres LET ([MELCCFP, 2023](#), p. 16 et 37 PDF; [MELCCFP, 2025a](#), p. 4, 26 et 42 PDF; [MELCCFP, 2025c](#), p. 14, 35 et 46 à 48 PDF ; [MELCCFP, 2025b](#), p. 7, 21, 36, 52 et 65 PDF).

Par ailleurs, la commission d'enquête a calculé à partir des données du MELCCFP le total des matières résiduelles d'ICI en provenance de la région et éliminées au Québec de 2019 à 2023. Elle en a ensuite soustrait le tonnage de matières issues des ICI enfoui au LET d'Hébertville-Station, seul lieu régional pouvant recevoir ces matières. Les résultats corroborent le fait qu'à l'exception des quantités enfouies au LET de St-Thomas, il ne semble pas y avoir d'autres quantités importantes de matières résiduelles des ICI en provenance du Saguenay-Lac-St-Jean éliminées hors de la région.

Comment la RMR concilie-t-elle ces informations avec son hypothèse que de 20 000 à 25 000 tonnes de matières résiduelles, principalement des ICI, pourraient revenir dans la région à l'avenir (DQ4.1, p. 5; Mathieu Rouleau, DT1, p. 164) ?

Réponse à la question 1 :

Le principal élément qui explique l'hypothèse de la RMR concernant les tonnages qui pourraient être éliminés à l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean découle des tonnages enfouis en 2014 comparativement aux tonnages enfouis en 2019 et en 2024 (note : nous utilisons l'année 2019 comme première année où le LET de Saguenay a été fermé complètement, puisque celui-ci a reçu des matières résiduelles d'ICI jusqu'en avril 2018).

Les tonnages de matières résiduelles réels à enfouir en 2014, 2019 et 2024 pour le Saguenay étaient les suivants :

	2014 (rapport Chamard)	2019 (rapport annuel RMR)	2024 (rapport annuel RMR)
Tonnage résidentiel	96 576	44 710	38 563
Tonnage ICI + centre de tri		27 582	32 105
Tonnage CRD	20 445	8 586	16 627
Total Saguenay	117 021	80 878	87 295

On constate donc qu'en 2019, la quantité de matières résiduelles enfouie au LET d'Hébertville-Station était inférieure au tonnage 2014. On ne connaît pas le tonnage de CRD enfoui dans le LET de Saguenay en 2014, mais si l'on compare seulement les tonnages résidentiels et ICI, on constate un déficit de 24 484 tonnes en 2019. En 2024, on constate un déficit de 25 908 tonnes par rapport aux chiffres de 2014. Il faut cependant tenir compte du détournement de la matière organique depuis 2022, soit un tonnage d'environ 8 000 tonnes pour 2024, ce qui ramène le déficit à 18 000 tm, sans compter le déficit en CRD qui serait de quelques milliers de tonnes selon ces chiffres. L'évaluation de la quantité de matières qui serait détournée à l'extérieur de la région provient de ces valeurs.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ6 du BAPE

Pour ce qui est de la provenance des tonnages déclarés par les LET des autres régions du Québec dans les statistiques officielles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), nous ne pouvons pas confirmer s'ils sont représentatifs ou non de la réalité. Il faut considérer que la divulgation de la provenance des tonnages générés et transportés par les générateurs et leurs sous-traitants s'effectue sur une base volontaire. Aucune vérification n'est faite pour valider les provenances réelles. Il est possible, tel qu'il nous a déjà été expliqué par des entrepreneurs de notre région, que des tonnages significatifs de résidus ICI ou CRD transitent via d'autres installations à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme des centres de tri, des centres de transfert ou d'autres types d'installations. Dans ces cas, la provenance réelle des matières s'en retrouve modifiée et les statistiques sont faussées. Par exemple, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, des tonnages de résidus de CRD générés au Saguenay ont été traités au centre de tri de CRD opéré par l'entreprise Centrem à Alma au Lac-Saint-Jean. Dans le bilan du LET d'Hébertville-Station, ces tonnages proviennent du Lac-Saint-Jean, alors qu'ils ont été générés au Saguenay.

2. Vous avez précisé que, depuis 2018, les résidus de broyage et de tamisage ainsi que les résidus « fins » de CRD ne sont plus utilisés en recouvrement journalier en raison de leur potentiel à générer des odeurs et que cette interdiction serait maintenue dans le cadre de l'agrandissement (PR3.1, p. 305). Où ces résidus sont-ils éliminés depuis 2018?

Réponse à la question 2 :

Selon le premier alinéa de l'article 10 du REIMR, paragraphes 1 et 3.1, l'exploitant d'un LET ne peut pas refuser d'enfouir des matières admissibles qui ont été générées sur le territoire de la MRC dans lequel se trouve le lieu d'enfouissement. Pour les rejets de centre de tri de matériaux de construction et de démolition (incluant donc les résidus fins de tri de résidus de CRD), cette obligation s'étend à tout territoire lorsqu'aucun autre LET n'est situé plus près de ce centre par voie routière carrossable à l'année.

En conséquence, la RMR n'a pas le droit de refuser la réception des résidus de CRD provenant de l'ensemble du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour leur enfouissement au LET d'Hébertville-Station. Ceci inclut les résidus fins de tri CRD. Il est à noter que l'impact des résidus fins de tri de résidus de CRD sur les émissions d'odeurs est moins important lorsqu'il est enfoui comparativement à leur utilisation comme recouvrement journalier.

Nous ne savons pas exactement à quel endroit les résidus fins provenant des centres de tri de résidus de CRD du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été éliminés entre septembre 2017 et aujourd'hui. On pourrait penser qu'ils ont été enfouis au LET d'Hébertville-Station en mélange avec des résidus de CRD plus grossiers, ou envoyés vers des installations à l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Préparé en date du 27 novembre 2025 par :



Lisa Gauthier, ing. M. Sc., gestionnaire de projets et environnement
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean